

Recensement agricole 2020

La Mayenne, un département d'élevages

En Mayenne, le recensement agricole 2020 dénombre 6 070 exploitations agricoles qui valorisent 386 000 hectares. La surface agricole utile moyenne approche désormais 64 ha, la plus faible des départements ligériens. La part des exploitations de grande dimension économique augmente. Si la spécialisation végétale progresse, l'élevage constitue toujours l'orientation principale de sept exploitations sur dix. Celles spécialisées en bovins lait restent les plus nombreuses. Les exploitations individuelles sont encore majoritaires et la part de salariat reste faible. La proportion d'exploitants de 60 ans et plus et la part des femmes sont plus élevées que dans les autres départements de la région.

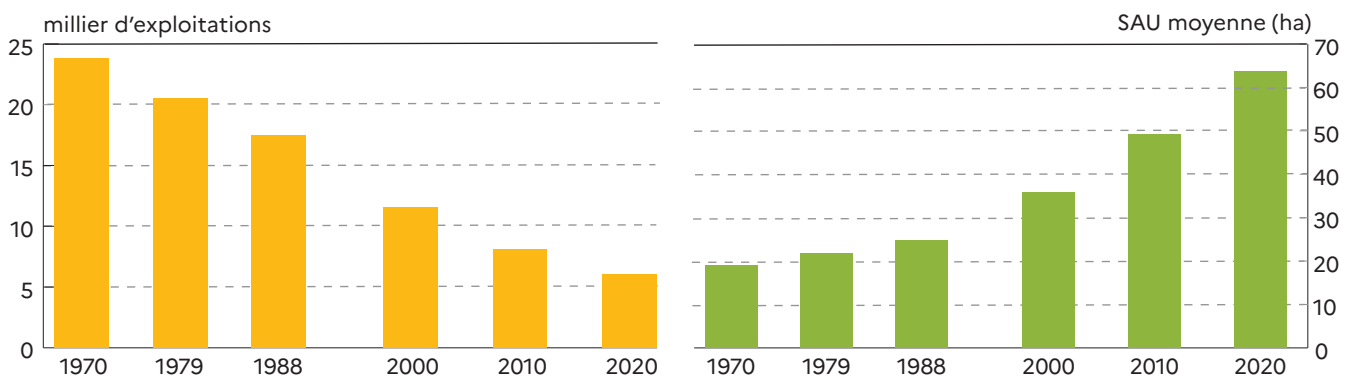
Le nombre d'exploitations recule de 25 % et la SAU totale diminue de 3 % depuis 2010

Le recul du nombre d'exploitations agricoles se poursuit, à un rythme cependant ralenti par rapport à la décennie précédente : - 2,8 % par an entre 2010 et 2020, contre - 3,5 % entre 2000 et 2010. En 2020, on compte ainsi 6 070 exploitations agricoles en Mayenne, soit un quart de moins qu'en 2010. La surface agricole utilisée (SAU) valorisée par les agriculteurs diminue de 3 %, à 386

milliers d'hectares. C'est la baisse la plus marquée des départements ligériens. Cette surface comprend principalement les prairies et les céréales, oléagineux et protéagineux. Moins nombreuses, les exploitations s'agrandissent. Si une exploitation agricole dispose en moyenne de 64 hectares, 15 hectares de plus qu'en 2010, c'est toujours la plus faible surface moyenne dans la région. La

moitié des exploitations valorise une superficie inférieure à 55 hectares tandis qu'un quart en cultive plus de 96. La spécialisation en productions animales reste prépondérante, mais sa part diminue de huit points, au profit des productions végétales. Ces dernières concernent désormais plus d'une exploitation sur cinq.

Graphique 1 : moins nombreuses, les exploitations gagnent 15 ha en moyenne
Évolution du nombre d'exploitations et de la SAU moyenne



Champ : Mayenne, hors structures gérant des pacages collectifs
Source : Agreste - Recensements agricoles (résultats provisoires pour 2020)



Tableau : le recensement agricole en quelques chiffres en Mayenne

	2010	2020	Évolution 2020/2010
Exploitations (millier)	8,1	6,1	- 24,8 %
dont à spécialisation végétale (%)	14,2	22,1	+ 7,9 points
à spécialisation animale (%)	77,0	68,7	- 8,3 points
mixtes (polyculture, polyélevage) (%)	8,7	9,1	+ 0,4 point
Exploitations sous statut individuel (millier)	5,3	3,1	- 40,8 %
Part des exploitations en agriculture biologique ¹ (%)	2,6	8,1	+ 5,5 points
Part des exploitations sous autres signes officiels de qualité ou d'origine ² (%)	6,6	8,8	+ 2,2 points
Part de exploitations vendant en circuit court ³ (%)	5,1	9,4	+ 4,3 points
Chefs d'exploitation, coexploitants et associés actifs (millier de personnes)	10,9	8,5	- 21,4 %
dont ayant 60 ans et plus (%)	17,3	22,9	+ 5,6 points
femmes (%)	32,4	30,1	- 2,2 points
Travail agricole (millier d'ETP) ⁴	10,6	8,6	- 18,9 %
SAU totale (millier d'ha)	396,2	385,8	- 2,6 %
dont céréales, oléagineux, protéagineux (COP) (%)	31,3	32,2	+ 0,8 point
prairies (artificielles, temporaires, permanentes) (%)	47,6	44,4	- 3,1 points
cultures permanentes (vigne, arboriculture ...) (%)	0,3	0,4	+ 0,2 point
SAU moyenne (ha) ⁵	49,1	63,6	+ 29,4 %
Cheptel (millier d'UGB)	828,1	776,9	- 6,2 %

1. Certifiée ou en conversion (cahier des charges officiel)
 2. Label rouge, IGP, AOC-AOP, STG
 3. Fleurs et plantes exclues en 2010
 4. Hors prestations de service (ETA, Cuma...)
 5. Y compris exploitations sans SAU
 Champ : Mayenne, hors structures gérant des pacages collectifs
 Source : Agreste - Recensements agricoles (résultats provisoires pour 2020)

Les exploitations de grande dimension économique s'affirment

Dans un contexte de diminution du nombre d'exploitations agricoles, la part des exploitations de grande dimension économique progresse. Ces structures représentent en 2020 plus de 27 % des exploitations du département, 52 % de la SAU valorisée et 48 % de l'emploi (en ETP). Ces grandes exploitations progressent de 14 % au cours de la décennie alors que l'ensemble des exploitations diminue de 25 %. Les grandes structures sont plus particulièrement présentes dans les orientations granivores et bovins mixtes. Leur SAU moyenne progresse plus rapidement (+ 21 ha en dix ans) que celle de l'ensemble des exploitations (+ 15 ha). Les formes sociétaires (GAEC, EARL et autres personnes morales) dominent très largement (près de neuf grandes structures sur dix).

A l'opposé, les exploitations les plus petites, désormais dénommées "micro" (moins de 25 000 € de PBS - cf. définitions p. 4) régressent de 30 %, mais représentent encore 30 % des exploitations du département en 2020, plus que dans les autres départements ligériens (20 % au niveau régional). Si leur poids dans

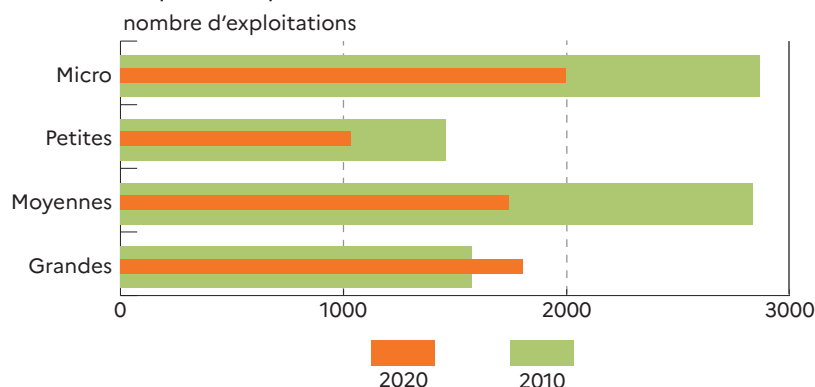
la valorisation de la SAU régionale se maintient (à 4,7 %), leur contribution à l'emploi s'accroît de deux points (à 10 %). Elles sont majoritaires dans les orientations grandes cultures, bovins viande et autres herbivores. Les exploitations individuelles y sont particulièrement représentées (plus de huit exploitations "micro" sur dix).

Enfin, les exploitations de taille économique moyenne (de 100 000 à 250 000 € de PBS) enregistrent une

diminution de 39 % de leurs effectifs. Ce groupe d'exploitations constitue la catégorie dont les diminutions sont les plus conséquentes : en nombre d'exploitations, sous l'angle de la SAU valorisée et en termes d'emploi. Les exploitants individuels et les formes juridiques de type EARL dominent dans ces exploitations de taille moyenne. Elles sont particulièrement présentes dans l'orientation bovins lait.

Graphique 2 : Encore 30 % des exploitations de dimension économique "micro" en 2020

Taille économique¹ des exploitations en 2010 et 2020

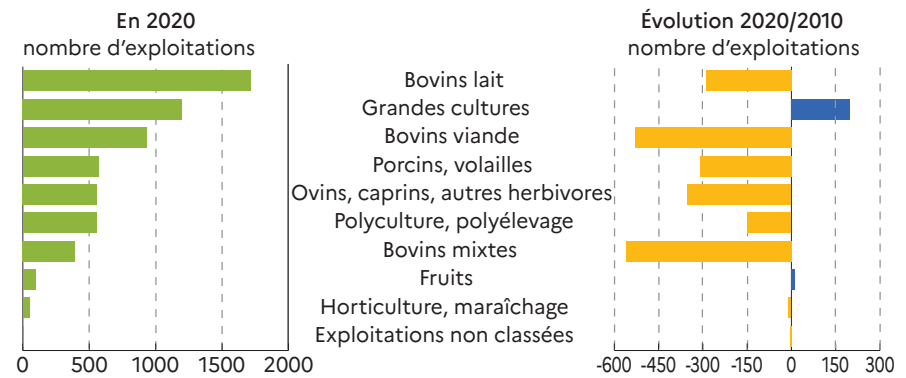


1. Calculée en 2010 et 2020 « aux prix de 2017 ».
 Champ : Mayenne, hors structures gérant des pacages collectifs.
 Source : Agreste - Recensements agricoles (résultats provisoires pour 2020)

Sept exploitations sur dix ont une spécialisation animale

La principale orientation technico-économique dont le nombre d'exploitations est en hausse en 2020 est l'OTEX grandes cultures. Entre 2010 et 2020, le nombre de fermes à spécialisation végétale a augmenté de 17 % et la SAU correspondante de 52 %, les plus fortes progressions des départements ligériens. Les exploitations spécialisées en productions animales restent très présentes dans le département, mais baissent d'un tiers ; les trois OTEX bovines sont le plus impactées. Deux OTEX animales affichent des SAU moyennes supérieures à 100 ha : bovins mixtes et combinaison de granivores. En végétal, l'OTEX

Graphique 3 : les exploitations bovines lait totalisent 28 % des exploitations
Orientation économique des exploitations en 2020 et évolution



Champ : Mayenne, hors structures gérant des pacages collectifs
Source : Agreste - Recensements agricoles (résultats provisoires pour 2020)

grandes cultures, qui concerne neuf exploitations végétales sur dix, dispose d'une SAU moyenne de 33 ha en 2020 (25 ha en 2010).

Le lait, principale production agricole

Bien que le poids des exploitations spécialisées dans le végétal s'affirme au cours de la décennie, l'élevage constitue toujours l'orientation principale de l'agriculture en Mayenne

En effet, près de 69 % des exploitations sont spécialisées en productions animales (dix points de plus qu'en Pays de la Loire), auxquelles s'ajoutent plus de 9 % d'exploitations mixtes (polyculture-polyélevage). Cette proportion animale est la plus élevée des départements ligériens. Toutes espèces animales confondues, le département détient, avec 22 % des UGB régionales, le second cheptel après la Vendée. Les espèces bovines, porcines et avicoles dominent, avec respectivement 26 %, 28 % et 12 % des UGB régionales. Toutefois, au cours de la décennie, les effectifs animaux et le nombre d'exploitations concernées sont en diminution pour la plupart des espèces, sauf les espèces avicoles et caprines. L'érosion du cheptel bovin départemental (- 9 %) résulte avant tout de l'évolution de sa composante allaitante, alors que le nombre de vaches laitières progresse légèrement. Le cheptel laitier moyen s'élève à 67 vaches en 2020 (contre 45 en 2010 et 33 en 2000). La Mayenne reste en tête des départements ligériens pour le nombre de vaches laitières, devant la Loire-Atlantique, avec un tiers du cheptel régional. L'OTEX bovins lait, toujours première

orientation du département, assure à elle seule 40 % de la PBS en 2020, dix points de plus qu'en 2010. De même, la Mayenne reste au premier rang pour le cheptel porcine, même si le recul des UGB y est plus important qu'au niveau de la région. En volailles, la progression des UGB (+ 33 %) s'explique par une nette augmentation des poules pondeuses, des poulettes, des poulets de chair et des dindes. En revanche, les canards et les pintades voient leurs effectifs régresser.

L'assolement 2020 et son évolution traduisent ce nouvel équilibre animal-végétal

Avec près de 386 milliers d'hectares, la SAU valorisée par les agriculteurs s'est réduite d'environ 10 400 ha au cours de la décennie passée. Avec 44 % de la SAU 2020, les surfaces prairiales régressent de 17 000 ha, tandis que les surfaces consacrées aux cultures céréalières et oléoprotéagineuses (COP) restent stables, à 32 % de la SAU. En nombre d'exploitations, l'OTEX grandes cultures devient la seconde orientation technico-économique du département en 2020 ; elle était au troisième rang en 2010.

Peu de signes officiels de qualité et d'origine et de circuits courts

La part des exploitations engagées sous signes officiels de qualité ou d'origine (SIQO) progresse, de plus de 5 points en agriculture biologique et de

plus de 2 points pour les autres signes officiels (AOP, IGP, label rouge et STG). Les exploitations certifiées ou en conversion en agriculture biologique représentent désormais 8 % des exploitations départementales, et près de 9 % des exploitations sont concernées par un autre SIQO. De même, 9 % des exploitations déclarent vendre leur production via des circuits courts (+ 4 points par rapport à 2010). Moyennant quoi, le département se situe au dernier rang des départements ligériens pour ces indicateurs, avec des proportions environ deux fois moindres qu'au niveau régional.

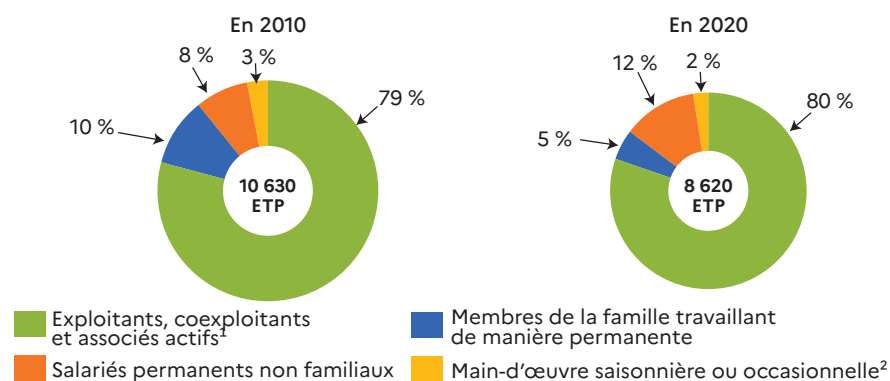
Les exploitations individuelles restent majoritaires

Toutes dimensions confondues, les exploitations individuelles enregistrent la diminution d'effectif la plus marquée (- 41 % au cours de la décennie). Néanmoins, elles représentent encore 51 % des exploitations recensées en 2020, contre 65 % en 2010. Les EARL (exploitations agricoles à responsabilité limitée) représentent une exploitation sur cinq en 2020, comme en 2010, tandis que le poids des GAEC (groupements agricoles d'exploitation en commun) et des autres personnes morales (SCEA, SARL ...) double, passant de 14 % en 2010 à 28 % en 2020. Ces évolutions se traduisent, pour les exploitations individuelles et dans les EARL, par un volume de main d'œuvre et une SAU valorisée en recul.

Faible part du salariat

En 2020, on compte 8 620 ETP dans les exploitations agricoles de Mayenne, soit 19 % de moins qu'en 2010. La quantité de travail fournie la main-d'œuvre familiale baisse au profit de celle des salariés. Mais le département reste celui où la part du travail salarié est la plus faible des départements ligériens (un ETP sur sept) et celle des chefs d'exploitation et coexploitants la plus forte (huit ETP sur dix). Le volume de travail augmente de 21 % en production végétale et diminue de 24 % en production animale. La proportion d'exploitants de 60 ans et plus (23 %), l'âge moyen des exploitants (51,5 ans) et la part de femmes (30 %) sont plus élevés que dans les autres départements de la région.

Graphique 4 : les chefs d'exploitations représentent 80 % de l'emploi
Répartition du volume de travail dans les exploitations agricoles¹ (ETP)



1. Coexploitants familiaux inclus.

2. Hors prestations de service (ETA, Cuma...).

Champ : Mayenne, hors structures gérant des pacages collectifs et hors prestations de service (ETA, CUMA...)

Source : Agreste - Recensements agricoles (résultats provisoires pour 2020)

Source et définitions

Réalisé tous les 10 ans, le **recensement agricole** permet d'avoir une vision précise et exhaustive de l'agriculture à une échelle géographique fine et d'en analyser ses évolutions. Sont interrogées l'ensemble des **exploitations agricoles**, à savoir toute unité économique répondant aux critères suivants :

- avoir une activité agricole soit de production, soit de maintien des terres dans de bonnes conditions agricoles et environnementales ;
- atteindre une dimension minimale, soit 1 hectare de surface agricole utilisée, soit 20 ares de cultures spécialisées, soit une production supérieure à un seuil (1 vache, 6 brebis mères...) ;
- avoir une gestion courante indépendante de toute autre unité. L'existence d'une immatriculation au répertoire des entreprises et des établissements Sirène ou d'un identifiant de demande d'aide de la politique agricole commune (PAC) présume de l'indépendance de gestion.

La **production brute standard (PBS)**, par un jeu de coefficients attribués aux cultures et aux cheptels, donne une valeur au potentiel de production des exploitations. Elle permet de classer les exploitations en différentes tailles économiques : "micro" (moins de 25 000 euros de PBS), "petite" (entre 25 000 et 100 000 euros), "moyenne" (entre 100 000 et 250 000 euros) et "grande" (plus de 250 000 euros).

La contribution de chaque culture et cheptel à la PBS permet aussi de classer les exploitations selon leur spécialisation (ou orientation technico-économique - OTEX). Une exploitation est considérée comme spécialisée dans une production quand au moins deux tiers de sa PBS est généré par cette production.

Les coefficients utilisés dans cette publication sont calculés à partir des prix et rendements moyens de la période 2015- 2019 (note méthodologique en fichier associé).

Un **équivalent-temps-plein (ETP)** correspond au travail d'une personne à plein-temps pendant une année entière.

L'**unité de gros bétail (UGB)** est utilisée pour comparer ou agréger des effectifs animaux d'espèces ou de catégories différentes. À chaque type d'animal est attribué un coefficient basé sur ses besoins alimentaires. L'UGB mentionnée dans cette publication est celle tous aliments (UGBTA) et compare les animaux selon leur consommation totale (herbe, fourrage et concentrés). Par exemple, une vache laitière a un coefficient de 1,45 alors qu'une poule pondeuse a un coefficient de 0,014

La **géographie de 2020, c'est à dire la compositions des communes en 2020 est utilisée pour 2020 et pour les années antérieures.**

En savoir plus

Consultez le site Agreste du SSP : www.agreste.agriculture.gouv.fr.



www.draaf.pays-de-la-loire.agriculture.gouv.fr

Direction régionale de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt des Pays de la Loire
Service régional de l'information statistique et économique
5 rue Françoise Giroud - CS 67 516 - 44 275 NANTES cédex 2
Tél. : 02 72 74 72 64 - Fax : 02 72 74 72 79
Mél : srise.draaf.pays-de-la-loire@agriculture.gouv.fr

Directeur régional : Armand Sanséau
Directrice de la publication : Claire Jacquet-Patry
Rédactrice en chef : Hélène Guillard
Rédaction : SRISE
Composition : Isabelle Laurens
ISSN 2728-3194 - Dépôt légal : à parution
© Agreste 2022